

APC  
Association des propriétaires  
de chalets „En Crevel“  
Cp 100  
1468 Cheyres

## **Procès-verbal de la 38<sup>e</sup> assemblée générale du 14 juillet 2007 tenue à 15 heures à la buvette du Football Club de Cheyres**

La séance a été ouverte à 15 heures par le président de l'APC, Adolf Tanner, en français et en allemand. Il a salué les membres de l'association et les invités présents :

Monsieur Fabrice Henchoz, conseiller communal  
Monsieur Michel Antoniazza représentant la Grande-Cariçaie

Beat von Lerber a été élu scrutateur.

Adolf Tanner a regretté le décès survenu, au cours de l'année, de Jörg Althaus, ancien président de l'APC. En accord avec les nouveaux statuts (une voix par chalet), Beat von Lerber a compté 23 personnes jouissant du droit de vote. Selon la liste en circulation, 34 personnes hors comité étaient présentes.

Manfred Blaser (Société de Développement de Cheyres/Châbles), la famille Wiesendanger, Kurt Herren, Edgar John, Markus Wegmüller se sont excusés.

Adolf Tanner a annoncé en début de séance que l'ordre du jour devait être modifié, monsieur Fabrice Henchoz devant quitter l'assemblée avant son terme. Les personnes présentes ont accepté à l'unanimité de traiter les points 3 et 8 à la suite du point 1.

Ordre du jour transmis avec l'invitation à l'AG:

1. Procès-verbal de l'AG 2006
2. Rapport annuel du président
3. Communication de la commune
4. APC: comment continuer?
5. Finances, rapport des réviseurs
6. Cotisations 07/08
7. Budget
8. Discussion, demandes à la commune
9. Elections
10. Divers

### **Ordre du jour:**

#### **1. Procès-verbal de l'AG 2006**

Le procès-verbal de l'AG du 15 juillet 2006 qui s'est tenue dans la buvette du FC Cheyres a été envoyée aux membres dans le courant de l'année avec les statuts. L'assemblée n'a demandé ni changement ni ajout. Le PV a été accepté à l'unanimité et son auteur, Brenda Harenberg, remerciée.

#### **2. Rapport annuel du président**

Le rapport annuel a été distribué. Il sera joint au procès-verbal.  
Le rapport annuel a été adopté à l'unanimité.

#### **3. Communication du Conseil communal**

Monsieur Fabrice Henchoz salue les personnes présentes et remercie de l'invitation.  
Un marquage supplémentaire a été exécuté dans le secteur des boîtes-aux-lettres pour mieux visualiser l'interdiction de se garer.

La commune projette de remettre les rues du quartier en état. Elle a fait un appel d'offres dans ce sens. Ces offres sont rentrées l'automne dernier. Les travaux pourront débuter lorsque l'Assemblée de commune en aura voté le budget. C'est prévu pour l'Assemblée de commune de cet automne 2007, de manière que les travaux puissent être entrepris en 2008. Ces travaux n'auront pas de conséquences financières pour les habitants du quartier. Les rues doivent pourtant être conformes aux réglementations cantonales et communales. Ces réglementations stipulent que :

- Les haies ne doivent pas dépasser les limites de terrain de chaque chalet ;
- Il faut laisser une banquette de 50 cm entre la haie et la route ;
- Les haies doivent avoir une hauteur maximale de 120 cm ;

- Si elles sont plus hautes, elles doivent être reculées en proportion (si elles ont 140 cm, la banquette doit être de 70 cm, si elles ont 160 cm, la banquette doit être de 90 cm...)

Route à sens unique: la commune projette d'instituer la circulation à sens unique dans le quartier. Les membres présents de l'APC ne sont pas d'accord avec cette mesure et préfèrent la situation actuelle. M. Henchoz préconise de régler cette question au sein de l'APC. La commune se conformera aux souhaits de l'APC quant à l'introduction ou non de la circulation à sens unique.

Limitation de vitesse: La commune a fait contrôler la vitesse des usagers au moyen des instruments de mesure du TCS (au printemps et en été). Il en ressort que 90% des conducteurs respectent les limitations. Le canton a refusé la demande de la commune d'introduire une limitation à 30km/h. Si la commune signalisait une limitation à 30km/h, elle n'aurait aucun fondement légal pour le faire. Il faut aussi hélas constater que certains habitants du quartier roulent également trop vite. Les conducteurs doivent être responsables de leurs actes, la commune n'en est pas responsable.

#### **8a. Discussion, demandes à la commune**

L'ordre du jour a été modifié pour que M. Henchoz puisse quitter l'AG avant terme.

Pourquoi n'existe-t-il pas d'avis d'alarme lorsqu'il y a débordement d'eaux usées en raison de dysfonctionnement d'une pompe du système communal? Il s'agit d'un système de vide. La commune a constaté que quelques personnes déversent de la terre, de l'huile, etc. dans les toilettes et causent ainsi l'engorgement des conduites. En cas d'engorgement, le système de vide d'air se met hors fonction. Mais il y a un problème avec les pompes des eaux usées qui sera résolu par la commune.

La commune ne prévoit pas de mettre le terrain en vente dans notre quartier.

M. Henchoz conseille de s'adresser directement à la commune en cas de problème ou alors d'en faire part au comité de l'APC.

Le rapport de M. Henchoz au point 3 a été directement discuté. Les points ont été portés directement dans le point 3.

#### **4. APC: comment continuer?**

Dans le passé, l'APC a connu des périodes d'activité intense et aussi de calme. La collaboration avec la Grande-Cariçaie a déterminé ces derniers temps l'activité de l'APC.

Markus Grindat a présenté la nouvelle orientation de l'association en se fondant sur les documents joints au procès-verbal. L'avis de l'assemblée sur la nouvelle orientation a été requis. M. Jean Marzon a proposé que les membres résidents s'associent plus étroitement.

Cette suggestion a été bien accueillie et il a été proposé à M. Marzon d'entrer au comité de l'association et d'y promouvoir ses idées.

La présentation de la nouvelle orientation telle que proposée dans la documentation annexe et les explications de Markus Grindat ont reçu l'approbation de l'assemblée et le comité a été unanimement chargé d'œuvrer en ce sens.

#### **5. Finances, rapport des réviseurs**

Mme Sigrid Hess a commenté les finances. A part les indemnisations du comité, il s'agit d'une «année normale». Le capital propre de l'association se monte actuellement à **CHF 10'420.20**. Les pertes annuelles atteignent **CHF 134.00** avec un gain de **CHF 3'615.55**.

Actuellement, l'association compte 77 membres. 21 membres n'ont pas encore payé leur cotisation.

On enverra un rappel aux membres qui n'ont pas payé leur cotisation. L'AG peut décider de l'exclusion de ces membres. (Adolf Tanner fait remarquer que seuls 50% des membres d'Aqua Nostra paient leur cotisation annuelle.)

Sigrid annonce un don de CHF 100.- pour les bancs. Le donateur, que nous remercions, désire rester anonyme. Les réviseurs ont examiné la comptabilité et recommandent l'adoption des comptes. Merci à la caissière pour son excellent (et conséquent) travail.

Les comptes annuels sont adoptés à l'unanimité.

#### **6. Cotisations 07/08**

Sigrid Hess présente et explique différents scénarios pour le budget (voir l'annexe au procès-verbal). Les variantes sont en gros les suivantes:

Laisser les choses telles quelles avec pour conséquence un épuisement progressif des ressources.

Continuer de percevoir les cotisations des membres.

Le comité propose de réduire de moitié les indemnités versées au comité et de laisser la cotisation de membre à CHF 50.-.

Dans le cadre de la discussion, il est ressorti les avis suivants:

M. Dichy pense que ces dernières années, les indemnités accordées ont atteint leur limite supérieure et qu'une augmentation de la cotisation de membre ne doit pas être décidée.

M. Friedrich pense qu'il ne faut pas augmenter la cotisation. Il est plutôt favorable à une baisse.

M. Bänziger fait remarquer que le travail du comité représente une charge réelle et qu'il doit être indemnisé de manière symbolique. Il ne faut pas augmenter la cotisation.

M. Moritzi propose d'accepter la proposition du comité.

M. Schaub recommande de continuer à indemniser le comité et de décider une augmentation minime de la cotisation.

Les variantes suivantes ont été proposées au vote:

- 1 – Augmentation de la cotisation de membre – Diminution de l'indemnisation du comité
- 2 – Diminution de la cotisation de membre – Diminution de l'indemnisation du comité
- 3 – Conserver la même cotisation de membre – Diminution de moitié de l'indemnisation du comité
- 4 – Conserver la même cotisation de membre – Conserver la même indemnisation du comité

Sur la base d'une suggestion, la 3e variante est proposée au vote en premier lieu. La proposition du comité est acceptée par 19 voix, 0 opposition et 4 abstentions. D'autres consultations sur ce thème se sont révélées inutiles.

## 7. Budget

M. Stefan John presse le comité d'envoyer les rappels. Si 10 membres seulement payaient leur cotisation en retard, le budget présenterait un solde positif.

Le budget a été adopté à l'unanimité.

## Pause

Les membres du comité ont proposé de supprimer la pause, l'assemblée était d'accord.

## 9. Elections

Markus Grindat se met à disposition en tant que nouveau président puisque Adolf Tanner a démissionné.

Markus Grindat a été élu par acclamation par 21 voix et 1 abstention.

Micheline Schenker a été élue membre du comité à l'unanimité.

M. Marzon a été élu membre du comité à l'unanimité.

Katharina Etter a été élue à l'unanimité membre «de réserve» du comité.

Les réviseurs Louis Tinembart et Katrin Hetzel ont été réélus à l'unanimité.

Heidi Baumgartner a été élue réviseuse suppléante à l'unanimité.

L'assemblée félicite les nouveaux élus et leur souhaite plein succès dans leur activité.

Le comité se présente de la manière suivante:

Président	Markus Grindat	(avec droit de vote)
Vice-président	sera élu lors de la prochaine séance de comité	
Comité	Micheline Schenker	(avec droit de vote)
Comité	Jean Marzon	(avec droit de vote)
Comité (réserve)	Katharina Etter	(sans droit de vote)
Secrétaire	Guido Harenberg	(avec droit de vote)
Caissière	Sigrid Hess	(avec droit de vote)
1. Réviseur	Louis Tinembart	(sans droit de vote)
2. Réviseuse	Katrin Hetzel	(sans droit de vote)
Suppléante	Heidi Baumgartner	(sans droit de vote)

Selon leur vœu, Adolf Tanner et Beat von Lerber quittent le comité.

## 10. Divers

Pas de proposition de membres.

Adolf Tanner remercie Ruedi Wolf pour la mise à disposition dans la dernière newsletter des images montrant les dégâts causés par la bétailière ce printemps.

La discussion sur le sens unique mentionné dans le point 3 reprend. Mme Moritzi trouve idiot de devoir circuler à vélo à sens unique. M. Marzon recommande de discuter encore cette question avec la commune. Adolf Tanner propose de consulter tous les habitants du quartier et de les faire voter sur le sujet. Seuls 23 représentants des chalets sont présents à l'assemblée alors qu'il y a 90 chalets. Markus Grindat propose de procéder à une consultation. Le résultat dégagera une tendance générale. La prochaine réunion du comité organisera cette consultation de l'ensemble des habitants du quartier, ainsi que l'information à la commune.

La consultation sur la circulation à sens unique dans l'AG a donné le résultat suivant:

Pour la circulation à sens unique:	3
Contre la circulation à sens unique:	17
Abstentions	3

Markus Grindat remercie cordialement Adolf Tanner pour le travail accompli. Adolf Tanner a consacré 180 heures au travail pour l'association dans l'année écoulée et a fait beaucoup de bonnes choses pour notre quartier. Markus Grindat remercie aussi cordialement Beat von Lerber pour le travail accompli. Beat von Lerber a assumé pendant presque 5 ans, en tant que vice-président, le travail de président, et a rendu de bons services à l'association depuis longtemps.

Aucune autre question n'a été posée.

Le comité clôt la séance à 16h56 et invite les participants à un apéro.

Pour le procès-verbal:

Guido Harenberg

Le président:

Markus Grindat

Pour la version française:

Micheline Schenker

**La prochaine assemblée générale est prévue le samedi 19 juillet 2008.**